

GARENNES sur EURE

BULLETIN MUNICIPAL - N°71





- Appel d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : **114** (SMS et fax)
- Centre anti-poisons : ROUEN **02 41 48 21 21**

- SAMU SOCIAL **115**
- Contre les violences faites aux femmes **3919**
- Drogue info service **0 800 23 13 13**
- Harcèlement **3018**

- ENEDIS : (24h/24 et 7j/7) **09 72 67 50 27**
- GAZ **0800 47 33 33**
- VEOLIA eau **09 69 39 56 34**
- Police Municipale intercommunale (de 8h à 17h) **02 32 24 90 16**

| SANTÉ

- Docteur Muriel LAMBERT **0 3236 52 76**
Médecin généraliste
11, rue Anatole France
7780 GARENNES-SUR-EURE
CONSULTATION SUR RDV
- Cabinet de Kinésithérapeute Agnès POIRET **06 02 72 67 37**
127 ter, rue Marie Curie
27780 GARENNES-SUR-EURE
CONSULTATION SUR RDV

| Infos Mairie

| 4, place de la Mairie - 27780 GARENNES SUR EURE
Tél. 02 32 36 53 07

- Site internet mairie : www.garennessureure.fr
- Email : mairie.garennes.eure@orange.fr
- Facebook : Mairie de Garennes sur Eure
- Panneau Pocket : mairie de Garennes sur Eure

Heures d'ouvertures :

- Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 15h00 - 18h30
- Mercredi : 9h30 - 12h30
- Veilles des fêtes : fermeture à 17h30

Permanence pour l'urbanisme :

le mardi et le vendredi de 15h à 18h.

Permanence CCAS : sur rendez-vous

| NUMÉROS D'URGENCES

- Toutes les urgences **112**
- Gendarmerie **17**
- Pompiers **18**
- SAMU **15**

| PERMANENCES

- Conciliateur de justice **02 32 31 53 04**
Permanence le 2^{ème} lundi de chaque mois de 14h à 17h uniquement sur rendez-vous à la Espace France Services
Place du Général de Gaulle
27220 SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE
- Maison du département
Service social (assistance sociale) et Protection Maternelle Infantile (PMI)
5 rue Dubois
27220 SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE
- Espace France Services **02 32 31 53 04**
Place du Général de Gaulle
27220 SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE
Accueil du public du :
Lundi au jeudi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Vendredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

| Etat Civil

Selon la réglementation générale sur la protection des données, il est interdit de publier un avis d'état civil sans avoir préalablement un accord écrit des personnes concernées.

Si vous souhaitez que la naissance de votre enfant, votre mariage ou le décès d'un membre de votre famille soient publiés dans le bulletin municipal, nous vous invitons à vous faire connaître auprès du service état civil de la mairie.

Pour votre information, entre le 1^{er} octobre 2023 et le 30 septembre 2024 :

- Monsieur le Maire a célébré 7 MARIAGES et 6 PACS
- Nous avons enregistré 14 NAISSANCES
- Malheureusement 12 Garennais(es) nous ont quittés.



Chères Garennaises, Chers Garennais,

L'année 2024 touche à sa fin, les fêtes de fin d'année se profilent, puisse cette période ouvrir une parenthèse réconfortante pour tous.

En cette fin d'année et après la fabuleuse aventure des jeux olympiques et para olympiques de Paris, nous nous retrouvons pour ce bilan de l'année et nous préparons les futures réalisations.

La saison « estivale » qui vient de se terminer, avec des excès de température ponctuels et quelques pluies orageuses, alors, si vous avez l'impression d'un été raté, nos météorologues vous diront qu'il s'agit que d'une impression. Cette fin de saison ne renverse pas la tendance, pourtant le dérèglement climatique et ses bouleversements induits, visibles dans notre environnement quotidien. Un point positif cependant : nous n'avons pas connu de catastrophe.

En septembre nous avons enfin inauguré la nouvelle et belle pelouse de notre stade de football : un billard !

Depuis début octobre d'importants travaux sont réalisés sur la rivière. Pas moins de quatre vannages obsolètes ont été effacés, remplacés par des seuils. Ces transformations vont être efficaces pour les futures montées d'eau lors des prochaines crues. Dans cet environnement aquatique, les rives sont également aménagées en pente douce et le vieux bâtiment jouxtant la rive droite a été détruit (tous les gravats ont été recyclés). Tous ces travaux ont été programmés et réalisés sous la houlette du Syndicat de rivière (SBV4R).

Cette année a été très pluvieuse. Notre service technique a fait face à toutes les montées du gazon.

Par ailleurs ce service a continué à aménager les allées du cimetière (engazonnement avec un mélange spécifique qui pousse très lentement).

Pour 2025 nous aborderons la réhabilitation de la mairie. Un dossier a été déposé fin Novembre à la Préfecture pour l'obtention d'une subvention. Ces travaux devraient commencer en début d'été. Un autre dossier va être déposé pour la réhabilitation du logement rue Anatole France (face à la mairie).

Malgré les incertitudes institutionnelles et politiques actuelles, notre commune comme toutes les autres, demeure un espace de stabilité assurant le bon fonctionnement des services publics de proximité essentiels aux habitantes et habitants de notre village. Les élus locaux jouent un rôle central dans la stabilité de notre république et assurent des fonctions primordiales pour assurer la continuité de l'action publique.

Restent encore les incivilités du quotidien, qui nous exaspèrent (dégradations volontaires de biens publics, dépôts sauvages, voisins indécents) c'est une minorité certes, mais qui nuit au cadre de vie de toute la population.

Une convention a été signée avec EPFN (Établissement public foncier de Normandie) pour la réalisation d'études de biodiversité et urbaine en vue de tester diverses orientations programmatiques pressenties sur le site industriel du moulin. Cette collaboration avec EPFN a permis d'obtenir une subvention de la région Normandie pour financer ces études.

Dans l'attente de partager un moment de convivialité de la traditionnelle cérémonie des vœux le samedi 4 Janvier 2025 (salle des fêtes), je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Maire,
Jean-Pierre GATINE



Bulletin Municipal de Garennes-sur-Eure : janvier 2025 - N°71

Directeur de la publication : M. Jean-Pierre GATINE - Responsable de la rédaction : Mme Nadine PAUL

Conception et réalisation : Créa'Pub Communication - 02 32 21 31 16 - www.creapubcommunication.fr

Impression : 1000 exemplaires



BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE



Le Recensement Citoyen

A 16 ANS, C'EST L'ÂGE DU RECENSEMENT !

Toute personne de nationalité Française, âgée de 16 ans révolus et de moins de 25 ans doit obligatoirement se faire recenser.

Comment faire ?

Vous devez vous présenter en Mairie munis(es) des documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité
- Le livret de famille de vos parents
- Un justificatif de domicile
- Communiquer un numéro de téléphone portable et une adresse mail. Ces coordonnées sont indispensables pour le suivi de votre dossier.

Attestation de recensement

La Mairie vous délivrera une attestation. **Vous devrez conserver précieusement l'original de cette attestation** car elle vous sera indispensable pour vos inscriptions aux examens du baccalauréat, du BEP, du CAP ou du permis de conduire.

A vos 18 ans, vous serez inscrits (es) automatiquement sur les listes électorales de la commune. Par conséquent, vous n'aurez aucune démarche à effectuer en Mairie.

En cas de perte de cette attestation, la Mairie ne vous délivrera pas de duplicata. Il conviendra de prendre contact auprès du Centre National de ROUEN afin d'obtenir une attestation de situation administrative.

Participation obligatoire à la journée de défense et de citoyenneté

La participation à une journée de défense et de citoyenneté vous permettra de vous informer sur vos droits et devoirs de citoyen et sur le fonctionnement des institutions.

Cette journée est obligatoire et elle est organisée à la Base Aérienne 105 d'EVREUX.

La convocation sera automatique et interviendra entre le 9ème mois et le 12ème mois suivant votre recensement en Mairie.

A l'issue de cette journée, un certificat de participation vous sera délivré et il est important de le conserver.

Cérémonie de citoyenneté

Votre carte électorale vous sera remise par le Maire, dès vos 18 ans révolus, au cours de la cérémonie de citoyenneté durant laquelle il vous sera rappelé les valeurs de la république.



Le Cadastre Solaire

Une des compétences de l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE contribue au développement de la transition écologique sur son territoire. Ainsi, l'agglomération a mis en place un outil informatique consistant en une carte interactive qui fournit pour chaque toiture et parkings, des informations techniques et financières sur l'installation de panneaux solaires.

Cet outil s'intitule le cadastre solaire ! Grâce à lui, les propriétaires pourront évaluer l'opportunité de faire réaliser une telle installation.

Particulier ou professionnel, n'hésitez pas à calculer le potentiel de production d'énergie solaire de votre toiture et/ou de votre parking !

Rien de plus simple car l'accès à cet outil ne requiert ni identifiant, ni mot de passe

1 – connexion : <https://evreux-portes-normandie.cadastre-solaire.fr/>

2 – saisissez votre adresse où rechercher tout simplement votre bien en parcourant la carte

3 – cliquez sur :

Vous propriété et vous verrez apparaître la répartition du potentiel solaire



« faire une simulation » : laissez-vous guider en faisant le choix de votre potentielle acquisition
« calculer la rentabilité » et vous obtiendrez toutes les informations sur votre possibilité de raccordement.

Vous serez ainsi renseigné sur la quantité d'énergie que votre toiture et/ou parking peuvent produire, le coût de l'installation, ainsi que les recettes ou économies que vous pourrez réaliser.

ATTENTION

L'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE ne cautionne pas le démarchage commercial à domicile qui pourrait vous proposer l'installation de panneaux solaires.

INFOS PRATIQUES

La durée de vie moyenne d'un panneau solaire est en général supérieure à 20 ans.

Le rendement d'un panneau est de plus de 80 % après 20 ans de fonctionnement.

90 % d'un panneau solaire peut être recyclé.

Récompense

La commune récompense ses diplômés de l'année 2024 !

La commune souhaite encourager et valoriser la réussite scolaire des jeunes Garennais(es).

Dans cette perspective, si vous avez obtenu votre diplôme national du brevet (quel que soit la mention), votre certificat de formation générale et votre baccalauréat avec mention « très bien », nous vous invitons à vous faire connaître à l'accueil de la Mairie muni :

- de votre diplôme
- d'une pièce d'identité
- d'un justificatif de domicile.

Une récompense vous sera remise sous la forme de chèque Cad 'hoc de 40 euros.





Vente au Déballage

VENTE AU DÉBALLAGE : CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR !

La vente au déballage est également nommée **foire à tout, brocante, vide-maison, vide-greniers, marché aux puces, bourses d'échanges, braderie, camion outillage...**

La vente au déballage consiste à vendre ou à racheter des marchandises neuves ou d'occasion sur des emplacements non destinés à la vente au public, dans des locaux ou ainsi qu'à partir de véhicules spécialement aménagés à cet effet. Autrement dit, il s'agit de ventes qui se déroulent dans un espace qui n'est pas dédié à l'exercice d'une activité commerciale ou artisanale.

LA RÉGLEMENTATION

La réglementation s'applique aux vendeurs qu'ils soient des professionnels ou à des particuliers. Les ventes réalisées dans des lieux publics (place, cour d'école, salle des fêtes, gymnase...) ou sur des terrains privés (parking de magasin, terrain privé, hall de centre commercial...) **sont soumises aux règles du code du commerce.**

La vente au déballage est soumise à un régime de déclaration préalable auprès du Maire.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Une association peut organiser plusieurs ventes au déballages au cours d'une même année sans excéder 60 jours si la vente a lieu dans un même local.

Les particuliers (non-inscrits au registre du commerce) sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement **des objets personnels et usagés deux fois par an** au plus sur l'ensemble du territoire national.

PROCÉDURE

La personne qui est en charge d'organiser une vente au déballage sur le domaine public **doit adresser au Maire une déclaration (voir CERFA n° 13939*01) dûment complétée et signée et accompagnée d'un plan d'implantation.**

S'il s'agit d'un professionnel, il convient d'adresser en plus du CERFA, un extrait de KBIS et un justificatif d'identité.

Dès réception de cette déclaration, le Maire accuse réception de la demande.

Un arrêté du Maire est ensuite établi afin d'autoriser la vente au déballage sur le domaine public.

L'OBLIGATION DE L'ORGANISATEUR

Pour les participants particuliers, l'organisateur doit demander à chaque participant une attestation sur l'honneur de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

L'organisateur doit conserver cette attestation le jour de la vente au déballage.

L'OBLIGATION DE LA TENUE D'UN REGISTRE

L'organisateur doit tenir un registre dont les pages devront être numérotées et paraphées par le Maire. Ce registre devra être tenu à disposition le jour de la vente au déballage en cas de contrôle par les services de la Police municipale pluri communale, de la gendarmerie ou par des agents de la concurrence et de la répression des fraudes. Le registre doit obligatoirement contenir les informations suivantes

- | Noms et prénoms des participants
- | Domicile des participants
- | Qualité (particuliers ou professionnels)
- | Nature et n° de la pièce d'identité
- | N° d'immatriculation au registre du commerce pour les professionnels



| Remise de l'attestation non-participation à 2 autres ventes au cours de l'année

À l'issue de la manifestation, ce registre devra être envoyé au plus tard dans les 8 jours qui suivent la manifestation à la Direction Départementale de protection des populations 32 rue Politzer 27000 EVREUX.

Ce registre ne vous sera pas restitué, c'est pourquoi, il est conseillé d'en conserver une copie.

Cas d'une vente au déballage chez un particulier

Un particulier peut être autorisé à organiser un vide grenier dans sa propre propriété et dans son jardin sous réserve :

- | D'être le seul vendeur (il n'y a pas de registre à tenir)
- | De prouver que vous êtes propriétaire
- | D'adresser à la mairie une déclaration préalable (CERFA n° 13939*01) au moins 20 jours avant la date de la manifestation annexée d'une copie de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.
- | D'être couvert par une assurance responsabilité civile pour cette vente au déballage. Il faut que l'assurance prenne en charge les conséquences financières des dommages qui pourraient causés à des tiers.

Attention, la vente au déballage ne doit pas dépasser sur les espaces publics (exemple : trottoirs ou de places de stationnement extérieures à la propriété et publique).

Dès réception de cette déclaration, le Maire accuse réception de la demande. Compte tenu qu'il s'agit d'une vente au déballage sur un terrain privé, il ne sera pas établi d'arrêté du Maire.

LES SANCTIONS

En cas de non-respect ces procédures, une amende de 15 000 € peut être fixée pour les particuliers et 75 000 € pour les professionnels.

REGISTRE

Vide-Grenier
Vente au déballage
Brocante





I Médiathèque

biblio.garennes@wanadoo.fr - biblio-garennesureure.com
f Médiathèque-de-Garennes-sur-Eure

APPEL À DES BÉNÉVOLES POUR LA MÉDIATHÈQUE !

Depuis très longtemps des bénévoles assurent les permanences d'ouverture au public de la médiathèque.

Bien que soutenus par un agent du patrimoine, ces bénévoles verraient avec plaisir un peu de renfort arriver !

Si vous êtes prêts à vous investir, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de la Mairie.

Il n'est pas nécessaire d'avoir des connaissances approfondies des livres ou des auteurs, il suffit d'avoir du temps disponible et d'aimer partager ses idées.

Le principe est d'assurer 2 heures par semaine de permanence pour ouvrir au public et si vous avez un peu plus de temps disponible, vous pouvez participer aux achats et à diverses animations.

Alors, n'hésitez pas à venir nous rejoindre !



Pour toute demande de rendez-vous, vous pouvez contacter en mairie le **02 32 36 53 07** ou par e-mail à l'adresse : ccas@garennesureure.fr

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GARENNES-SUR-EURE

Vous êtes Garennais et vous rencontrez des difficultés **financières** passagères ? N'hésitez pas à contacter le C.C.A.S.

Le **C.C.A.S.** est l'outil principal pour **mettre en oeuvre les solidarités et organiser l'aide sociale** au profit des habitants de la commune.

Il est **présidé par le Maire Jean-Pierre GÂTINE** et composé paritairement de membres élus par le Conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le Maire.

Le C.C.A.S. est tenu **au devoir de confidentialité**, l'enregistrement des réunions est interdit quel qu'en soit l'usage. Ainsi, si vous souhaitez rencontrer un ou plusieurs membres du C.C.A.S. vous serez reçus et écoutés en toute confidentialité au **Centre culturel Duflot**.

Membres élus par le Conseil Municipal de Garennes-sur-Eure : Mme Martine LEPETIT, Mr Jean-François BOURGOIN, Mme Catherine BARBEY-LECOMTE, Mme Nadine PAUL

Membres issus de la Société civile et nommés par le Maire de Garennes-sur-Eure : M. Luc BLEHAUT, Mme Violette LENOIR, Mme Brigitte MARY, Mme Marie-Jo LULKA



I Budget

Comprendre le budget de la commune

Préparer par le Maire et approuvé par le Conseil Municipal, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année civile.

Le budget est divisé en deux sections :

- Une section de fonctionnement qui comprend essentiellement la masse salariale du personnel communal, les charges liées à la gestion courante (consommation des fluides, entretien des bâtiments communaux, entretien des espaces verts, maintenance du matériel et des équipements et remboursement des intérêts de la dette).

En ce qui concerne les recettes, on y retrouve les sommes perçues par la commune au titre des prestations fournies, les impôts locaux (taxes foncières sur le bâti et le non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires) et le versement des dotations de l'État et de divers organismes.

- Une section d'investissement qui regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur et la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, matériels, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes ou en cours de création. Le remboursement du capital de la dette est inscrit dans cette section.

En ce qui concerne les recettes perçues, elles relèvent essentiellement de subventions en lien avec des projets.

Comment élabore-t-on le budget communal ?

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune.

Le budget est établi en fonction des priorités municipales fixées par les élus.

Il doit être équilibré en dépenses et en recettes qui celles-ci doivent être maîtrisées malgré les baisses des dotations de l'État et des augmentations dues au contexte économique.

Le calendrier budgétaire

Monsieur le Maire élabore un projet de budget pour l'année et le présente auprès de la commission des finances qui l'examine et l'ajuste si nécessaire.

Le budget est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal avant le 15 avril de l'année en cours avec une exécution budgétaire allant du 1er janvier au 31 décembre.

Toutefois, Monsieur le Maire est autorisé à exécuter le budget dès le 1er janvier.

Une fois voté, le budget doit être transmis au Préfet dans les 15 jours suivants la date du vote pour être contrôlé sur sa légalité.





Budget Primitif 2024

Pour 2024, le budget primitif a été voté le 12 avril 2024 avec **15 voix POUR** et **3 ABSTENTIONS** (Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA, M. Franck FERREIRA, Mme Nadine PAUL).

Il a été élaboré en poursuivant les objectifs budgétaires fixés par la majorité municipale.

Dans son élaboration, il a été pris en compte la persistance de la situation économique nationale dont les impacts se caractérisent sur le budget par

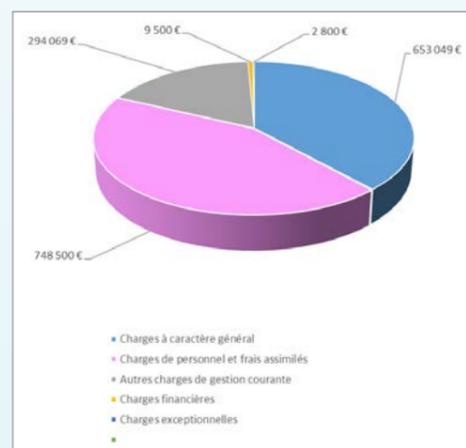
une inflation toujours en hausse, la diminution des dotations de l'État et des mesures nationales de revalorisation des salaires des fonctionnaires.

Compte tenu de ses éléments, il a été fait le choix d'une construction budgétaire mesurée en décidant de ne pas augmenter les impôts communaux, de maintenir et de développer un service public de qualité et de poursuivre la réalisation de projets décidés en début de mandat.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses (hors dépenses d'ordre)

LIBELLE	BUDGET PRIMITIF 2024 (prévisionnel pour l'année)
Charges à caractère général	653 049 €
Charges de personnel et frais assimilés	748 500 €
Autres charges de gestion courante	294 069 €
Charges financières	9 500 €
Charges exceptionnelles	2 800 €
TOTAL	1 707 918 €



Budget Primitif 2024

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes (hors recettes d'ordre)

LIBELLE	BUDGET PRIMITIF 2024 (prévisionnel pour l'année)
Remboursement charges du personnel	10 000 €
Produits des services, domaines et ventes diverses	15 380 €
Impôts et taxes	1 070 073 €
Dotations, subventions et participations	310 621 €
Autres produits de gestion courante	39 403 €
Produits exceptionnels	
TOTAL	1 448 281 €



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'essentiel des projets structurant prévus pour l'année 2024

LIBELLE	BUDGET PRIMITIF 2024 (prévisionnel pour l'année)
Complément de tables pour le restaurant scolaire	3 800 €
Lave-vaisselle pour la salle des fêtes	4 000 €
Installation d'un adoucisseur d'eau à la salle des fêtes	4 300 €
Achat de mobilier urbain	5 000 €
Réfection de l'éclairage intérieur des écoles en led	5 100 €
Aménagement de voirie Impasse du Ru	5 700 €
Changement des lampes à mercure en led pour l'éclairage public rue Pasteur	6 400 €
Achat d'illuminations	7 000 €
Jeu pour la cour de l'école maternelle	7 000 €
Achat de mobilier administratif : mairie, école, restaurant scolaire	7 500 €
Remplacement du serveur informatique de la mairie	8 000 €
Remplacement des ordinateurs de la salle informatique de l'école élémentaire	8 000 €
Aménagement de bornes incendie	10 000 €
Etude pour la réhabilitation d'un logement communal	15 000 €
Matériel de sonorisation pour la salle des fêtes	15 000 €
Etude pour le site industriel du moulin	18 000 €
Installation d'une nouvelle porte et de volets roulants aux écoles	25 100 €
Travaux de réhabilitation d'un logement communal	50 000 €
Etude pour la réhabilitation de la Mairie	60 000 €
Achat d'une balayeuse tondeuse pour le service technique	82 000 €
Remboursement du capital de la dette	89 100 €
TOTAL	436 000 €

La Fiscalité

Le Conseil Municipal réuni en séance le 12 avril 2024 a décidé de reconduire les taux communaux de l'année 2023 en 2024 :

- | Taxe sur le foncier bâti : 35,57 %
- | Taxe sur le foncier non bâti : 34,24 %
- | Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 7,55 %

Sur votre feuille d'imposition, vous verrez apparaître d'autres taux d'imposition qu'il convient d'ajouter à ceux de la commune soit :

- Intercommunalité : 3,86 %
- | Taxes spéciales : 0,108 %
- | Taxes d'ordures ménagères : 14,36 %
- | Taxe GEMAPI : 1,16 %

Cependant, la loi de Finances pour 2024 a fixé la revalorisation des bases d'imposition de l'année 2024 à + 3,9 %, ce qui a une répercussion sur le montant des impôts à payer.



I Le Compte Administratif 2023

Le compte administratif constitue **le dernier acte du cycle budgétaire**.

Il constate les réalisations (dépenses) effectives de l'année et les recettes encaissées. Il est le bilan de l'ordonnateur (le Maire)

Le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice permettant de conclure soit par un résultat excédentaire ou déficitaire sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ce document est présenté préalablement au membres de la commission des finances, pour répondre à des objectifs de transparence et de sincérité en fournissant au Conseil Municipal des informations financières importantes permettant d'appréhender la situation financière de la commune au 31 décembre.

Le compte administratif doit être approuvé par le Conseil Municipal avant le 30 juin de l'année suivante et transmis dans les 15 jours qui suivent au contrôle de légalité de la Préfecture de l'Eure.

I Exécution du Budget 2023

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	MONTANT
011 Charges à caractère général	468 337,18 €
012 Charge de personnel	688 675,74 €
65 Autres charges de gestion courante	277 809,75 €
66 Charges financières (intérêt des emprunts)	11 507,01 €
Dépenses réelles	1 446 329,68 €
042 Opération d'ordre	67 051,96 €
Dépenses d'ordre	67 051,96 €
Total des dépenses de fonctionnement	1 513 381,64 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	MONTANT
013 Atténuation de charges	35 845,19 €
70 Produits des services	12 002,14 €
73 Impôts et taxes	1 088 875,36 €
74 Dotations et participations	341 384,28 €
75 Autres produits de gestion courante	57 046,35 €
76 Produits financiers	3,50 €
77 Produits exceptionnels	47 532,45 €
Dépenses réelles	1 582 689,27 €
042 Opération d'ordre	00,00 €
Dépenses d'ordre	00,00 €
Total des recettess de fonctionnement	1 582 689,27 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	MONTANT
16 Emprunts et dettes	93 771,80 €
20 Immobilisations incorporelles	63 708,31 €
21 Dépenses d'équipement	182 840,31 €
Dépenses réelles	340 320,42 €
042 Opération d'ordre	00,00 €
Dépenses d'ordre	00,00 €
Total des recettess de fonctionnement	340 320,42 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	MONTANT
10 Dotations et fonds divers	242 701,21 €
13 Subventions	40 861,93 €
Dépenses réelles	283 563,14 €
040 Opération d'ordre	67 051,96 €
Dépenses d'ordre	67 051,96 €
Total des recettess de fonctionnement	350 615,10 €



Résultat de l'exercice et Clôture des Comptes 2023

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat de l'exercice	Recettes	350 615,10 €	1 582 689,27 €
	Dépenses	340 320,42 €	1 513 381,64 €
Résultats excédentaires de l'exercice 2023		10 294,68 €	69 307,63 €
Reports des résultats de 2022	Recettes	0,00 €	1 004 053,71 €
	Dépenses	-208 512,67 €	00,00 €
Part affecté à l'investissement (prélevé sur la section de fonctionnement)			-187 112,67 €
Total des réalisations 2023		-198 217,99 €	886 248,67 €
Restes à réaliser de l'année 2023	Recettes	38 515,00 €	00,00 €
	Dépenses	53 965,00 €	00,00 €
Déficit des restes à réaliser 2023			-15 450,00 €
Déficit d'investissement à couvrir avec l'excédent de fonctionnement			-198 217,99 €
TOTAL CUMULE		-213 667,99 €	672 580,68 €

Après ce calcul un peu technique, il en ressort que la section de fonctionnement est excédentaire de 672 580,68 € qui seront transférés en recettes pour financer les dépenses de gestion courante en plus des recettes attendues pour l'année 2024.

Pour la section d'investissement, le résultat de 213 667,99 € est déficitaire. Il sera repris en dépenses comme le prévoit la réglementation. Cela ne perturbe pas la gestion du budget de l'année suivante car souvent un projet est financé l'année N-1.



Les Investissements

Abribus

La société BUEIL COM a pris à sa charge les remplacements de deux abris bus : Place Bihorel et rue de l'Aiguillon.

En contrepartie, la commune leur permet d'apposer des affiches publicitaires.

Jeu

Un jeu qui avait été installé Place Henri IV à Tourneboisset a été déplacé au square Duflot.

En effet, son emplacement initial représentait un danger car les règles de sécurité n'étaient pas respectées.

Travaux effectués par le siège

Le remplacement des ampoules à mercure par des leds a été effectué rue Pasteur.

Ces travaux ont été réalisés par le SIEGE27 et la commune a pris en charge 40% des dépenses soit 6 384,98 €

Salle des fêtes

Le lave-vaisselle existant est tombé en panne et il a été remplacé par un lave-vaisselle équipé d'un adoucisseur. Cette dépense s'élève à 3 559,80 € TTC dont 1 483,25 € ont été subventionnés par des fonds de concours de l'agglomération EPN.

Un système d'audio conférence a été installé à la salle des fêtes afin que les séances du Conseil Municipal qui sont organisées dans cette salle soit plus audible.

Le prix de cet équipement est de 2 694 € et a été financé sur les fonds propres du budget communal.

Restaurant scolaire

Une nouvelle armoire frigorifique au restaurant scolaire a été achetée pour un montant de 2 694 € TTC et financée à 100 % sur les fonds propres du budget communal.





I Les Interdictions

I Les aboiements de chiens répétitifs et intenses de jour comme de nuit sont qualifiés comme des troubles anormaux de voisinage.

Les propriétaires sont responsables de leur animal.

En cas de gêne, vous devez vous adresser à la police municipale intercommunale de 8h à 17h au **02 32 24 90 16** ou à la gendarmerie : 17

I Les brûlage des déchets verts

Toute l'année, dans l'Eure, il est interdit de brûler des déchets verts tels que :

- Herbe issue d'une tonte
- Feuilles mortes
- Résidus de débroussaillage
- Résidus de tailles de haies et d'arbustes
- Épluchures de fruits et légumes

Brûler ce type de déchets peut dégager une substance toxique pour les êtres humains et l'environnement.

Vous devez déposer ce type de déchets à la déchetterie d'Ivry la Bataille.



I Le bruit la nuit, est considéré comme du tapage nocturne à partir du moment où il est répétitif, intensif et qu'il dure dans le temps.

Si vous constatez des nuisances sonores la nuit, il convient de contacter la gendarmerie : 17.

I Dans le département de l'Eure, les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils tondeuses à gazon, souffleurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression, etc **ne sont autorisées** que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Dans le cas d'activités professionnelles, les travaux bruyants sur la voie publique ainsi que les travaux effectués chez les particuliers doivent être interrompus entre 20h et 7 heures du lundi au vendredi et interdits toute la journée des dimanches et jours fériés.

I Le tir d'artifices de divertissement ou d'articles de pyrotechniques destinés à des spectacles devant du public ou sur un domaine privé est soumis à une réglementation.

Il convient au préalable de demander une autorisation auprès de la Préfecture de l'Eure.

Vous pouvez vous adresser en Mairie afin de vous expliquer la démarche à suivre.



I Les Nuisibles

I CHATS ERRANTS

Dans le cadre de son pouvoir de police, le Maire est responsable de la salubrité publique.

Si vous constatez un ou plusieurs chats errants proches de votre domicile, vous pouvez le signaler en Mairie.

La commune met à disposition des cages pour attraper le ou les chats errants et procède à leur stérilisation par un vétérinaire local.

Une fois stérilisés, ils sont ensuite relâchés à l'endroit où ils ont été attrapés.

Le coût de la stérilisation est pris en charge sur le budget communal.



I FRELONS ASIATIQUES

Face à la forte prolifération des frelons asiatiques, il est nécessaire de procéder à la destruction des nids.

Le frelon asiatique représente un danger sanitaire et est la cause de mortalité des colonies d'abeilles qui sont utiles à la pollinisation.

Si le nid se trouve sur le domaine public communal, la commune prend en charge le coût de la destruction du nid.

Si le nid se trouve sur votre propriété, la destruction est à votre charge. Il vous est recommandé de ne pas le détruire vous-même car cela peut être dangereux. Nous vous conseillons de faire appel à un professionnel agréé.

Au prix appliqué par le professionnel, vous obtiendrez une déduction de 30 € qui est pris en charge par le Conseil Départemental de l'Eure.

Le Conseil Municipal a également voté une aide financière de 30 € sur le montant total de la facture (par an et par foyer). Pour cela, vous devez déposer en Mairie, votre facture acquittée et accompagnée d'un relevé d'identité bancaire.



I CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Ces dernières années, nous assistons à une prolifération importante de nids de chenilles processionnaires. Petit à petit, elles envahissent nos jardins et les espaces publics ce qui devient un vrai sujet de santé publique. Les nids sont facilement reconnaissables dans les arbres car ils forment un nid de soie.

Le phénomène le plus dangereux et le plus désagréable pour les êtres humains et les animaux domestiques se produit durant la période où elles descendent de l'arbre en file indienne vers le sol pour entamer leur processus de transformation en chrysalide. De ce fait, leurs poils urticants se dispersent dans l'air ou sur le sol et des manifestations sous la forme de réaction allergique peuvent apparaître.

Si vous constatez, un ou des nids sur le domaine public communal, n'hésitez à contacter la mairie qui prendra à sa charge les frais de destruction.

Si le ou les nids se trouvent dans votre propriété, il vous appartient de procéder à leur destruction. Nous vous conseillons de faire appel à un professionnel qui disposera d'un équipement de protection nécessaire pour agir en toute sécurité.

La commune vous aide en prenant en charge une partie de votre dépense à hauteur de 30 € par an et par foyer.

Vous devrez apporter la facture acquittée et accompagnée d'un relevé d'identité bancaire.





| Octobre Rose



| Départ à la Retraite

Après 23 ans de services accomplis au sein de l'école maternelle en exerçant les fonctions d'assistante auprès d'une enseignante, Marie-France SAUTRON est partie à la retraite.

L'équipe enseignante et les parents d'élèves ont organisé une jolie fête surprise avec beaucoup de moments d'émotions.

C'est une pause bien méritée !

La retraite pour elle sera une nouvelle étape avec beaucoup de temps libre à consacrer à sa famille et à profiter de la vie !



| Repas des Séniors

La municipalité a invité les séniors de plus de 65 ans ainsi que leur conjoint(e) à participer au traditionnel repas annuel des séniors qui s'est tenue le dimanche 29 septembre 2024 à la salle des fêtes. Mme Christine LOIR, député de l'Eure ainsi que le Père Christophe ROURE nous ont honoré de leurs présences.

Nos doyens, Mme Christiane SIMENEL et M. Jean-Claude MARY, ont été mis à l'honneur.



Isa Melody's et Anim'mat'Eure ont animé musicalement ce repas.

Les séniors ont eu le plaisir de déguster un repas préparé par JMD traiteur (MARCILLY-LA-CAMPAGNE).

Pour commencer, il a été servi un apéritif de bienvenue accompagné de mise en bouche, du foie gras de canard au confit d'oignon maison, sans oublier la petite pause sorbet pomme/calvados, suivi d'une cuisse de canard confite, du fromage sur un lit de salade et d'un dessert « le royal » confectionné par le boulanger de la commune.



| Cérémonie du 8 mai



| Cérémonie du 19 mars



| 80^e Anniversaire du Débarquement



| Cérémonie du 11 novembre



| 14 juillet





I Les Règles de Stationnement

Attention, le stationnement ne doit ni gêner la circulation des personnes sur un trottoir ni celle des autres voitures, ni représenter un obstacle dangereux.

L'arrêt ou le stationnement en agglomération est possible mais sous certaines conditions.

La nuit, le véhicule arrêté ou stationné sur la chaussée doit être visible par les autres véhicules.

I QUELLES SONT LES RÈGLES DE STATIONNEMENT

En l'absence de panneaux ou de marquage au sol, toute voiture est autorisée à se garer selon les règles de fonctionnement fixées par le code de la route et pour une durée indéterminée.

En agglomération (à partir des panneaux d'entrée de ville et jusqu'à la sortie d'agglomération), les règles de stationnement autorisent un véhicule à se garer le long des trottoirs dans le sens de la circulation quelle que soit la taille de la commune.

Lorsqu'il y a un panneau de stationnement soit qui couvre une rue ou l'ensemble de l'agglomération, celui-ci peut être matérialisé de différentes façons. Généralement, ils sont ronds à fond bleu et cerclés de rouge. S'ils sont barrés d'un trait rouge, ils indiquent l'interdiction de stationnement.

Si le rond bleu est marqué d'une croix rouge, alors l'interdiction portera à la fois sur l'arrêt et sur le stationnement.

Au sol, un arrêt interdit est matérialisé par des lignes jaunes tracées au sol : elles sont discontinues et continues si l'arrêt n'est pas autorisé non plus.

Il existe également un stationnement spécifique en zone bleue, marquée par un panneau carré à fond blanc, sur lequel figure le panneau de stationnement interdit ainsi qu'un carré noir oblitéré, indique que le stationnement est gratuit mais pour un temps limité.

Dans les rues à double sens, les voitures doivent se limiter à stationner au côté droit.

En revanche dans les rues à sens unique, le stationnement est autorisé à gauche comme à droite.

La nuit, le véhicule arrêté ou stationné sur la chaussée doit être visible par les autres véhicules surtout en cas de coupure de l'éclairage public la nuit.

Hors agglomération, les règles de stationnement sont quelque peu différentes. Une voiture peut s'arrêter ou stationner sur l'accotement de droite, à condition de ne pas dépasser sur la chaussée.

Lorsque l'accotement de droite est impraticable, le véhicule est autorisé à se placer sur l'accotement de gauche.

Pendant la nuit, les règles de stationnement n'obligent pas le conducteur à laisser ses feux allumés. Cependant, il est conseillé si le lieu est peu visible, de laisser ses feux de détresse pour alerter les autres véhicules.

I QUELQUES EXEMPLES DE STATIONNEMENT INTERDIT

▪ Le stationnement est gênant :

- Sur un emplacement réservé à l'arrêt des véhicules de transport public, affecté à un service public ou pour certaines activités
- Sur une route délimitée par une ligne continue, si le véhicule stationné oblige les autres usagers à franchir la ligne pour le contourner.
- Sur un pont ou dans un tunnel
- Devant une entrée de parking privé où le véhicule gêne l'arrivée ou le dégagement d'une autre voiture,
- En double file
- Devant une station de recharge électrique
- Sur une bande d'arrêt d'urgence sans motif

L'amende pour stationnement gênant est de 35 €.

▪ Le stationnement est très gênant :

- Stationnement sur un trottoir, une voie verte, une bande ou une piste cyclable, un passage piéton et amont des passages piétons
- Devant une bouche d'incendie ou une signalisation routière



- Sur une place réservée au transport de fonds et aux personnes à mobilité réduite
- Devant des panneaux de signalisation ou des feux tricolores
- Sur des voies réservées aux bus, aux taxis et aux véhicules prioritaires

L'amende pour stationnement très gênant est de 135 €.

▪ Le stationnement est abusif :

Le stationnement est abusif lorsque le parking privé est ouvert à la circulation publique et que la voiture est garée depuis plus de 7 jours.

L'amende pour stationnement abusif est de 35 €.

▪ LE STATIONNEMENT EST DANGEREUX :

Lorsqu'une voiture est garée dans un virage, sur une intersection, sur un passage à niveaux, sur l'autoroute.

L'amende pour stationnement dangereux est de 135 € et 3 points en moins et voire même la suspension de permis selon la dangerosité des faits.

Si vous constatez, un stationnement gênant dans la commune, vous devez contacter la police municipale ou les services de la gendarmerie nationale à IVRY LA BATAILLE.

**VOUS ÊTES MAL GARÉS
VOTRE VÉHICULE GÊNE !**

I Les Trottoirs

La commune organise un nettoyage régulier des voies publiques, mais en complément des actions des services techniques, nous rappelons qu'en toute saison, la propreté des trottoirs et pieds de murs incombe aux propriétaires et locataires.

Un arrêté municipal datant de 2022, impose à chaque propriétaire ou locataire ou syndic de copropriété de déneiger son trottoir ou la partie de chaussée située devant son domicile par balayage, salage ou sablage.

Le désherbage aux pieds des murs des propriétés et le démoussage des trottoirs incombent également aux propriétaires et aux locataires.

Il est à noter que le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.

En période hivernale, un trottoir non entretenu peut vite s'avérer dangereux pour les piétons.

Pour prévenir des risques de glissades et de chutes, certaines règles existent concernant l'entretien des trottoirs : le nettoyage consiste à balayer la neige, racler le trottoir jusqu'au caniveau et aligner en cordon cette neige sur toute la longueur de la propriété. S'il n'existe pas de trottoir, le raclage et le balayage doivent se faire sur un espace de 1 mètre de largeur à partir du mur de façade ou de clôture.

Les tampons de regard des égouts ne doivent pas être obstrués par le déneigement du trottoir.

Attention, si un piéton est victime d'une chute sur le trottoir devant la maison d'habitation, le propriétaire sera tenu pour responsable de l'accident.



I Don du Sang

BILAN DE LA COLLECTE DU 22 MARS 2024

46 personnes se sont présentées sur les 72 possibles, malgré la publicité réalisée à la salle B. Martin par l'entente Foot Ball Club GBCB lors de leur repas annuel de mars. On notera la venue de 11 personnes sans rendez-vous et de deux nouveaux donneurs. Merci et bienvenue à eux !



Nous avons connu depuis la fin de l'année 2023 et tout le début de 2024 des absences régulières de personnel de l'EFS, nous obligeant à réduire le nombre de personnes acceptées lors des collectes. Nous en sommes désolés mais nous ne perdons pas espoir. D'autant que l'EFS nous promet l'embauche de nouveaux personnels !

Nous continuons à accepter lors des collectes, les bouchons en matière plastique ainsi que ceux en liège ou simili. Nous les confions à l'Association Bouchons 276 qui les valorise au profit des personnes en situation de handicap.

Mars 2025 verra l'organisation à Gisors du Congrès réunissant les associations de bénévoles du don du sang des 5 départements normands. Les forces vives de notre association viendront épauler les collègues de Gisors à recevoir dignement les 250 à 300 futurs congressistes. A cette occasion nous proposons des insertions dans le programme remis pour cette occasion à chaque participant.

Si vous connaissez des artisans ou des entreprises souhaitant insérer une communication à un tarif très raisonnable, qui rayonnera ainsi sur toute la Normandie, n'hésitez pas à nous contacter !

CALENDRIER DES COLLECTES 2025

- | EZY-SUR-EURE **Lundi 13 Janvier**
- | IVRY-LA-BATAILLE **Mercredi 12 Février**
- | GARENNES-SUR-EURE **Vendredi 14 Mars**
- | BUEIL **Vendredi 25 Avril**
- | LA COUTURE-BOUSSEY **Jeudi 05 Juin**
- | EZY-SUR-EURE **Lundi 30 Juin**
- | LA COUTURE-BOUSSEY **Jeudi 04 Septembre**
- | IVRY-LA-BATAILLE **Mercredi 1er Octobre**
- | BUEIL **Jeudi 06 Novembre**
- | GARENNES-SUR-EURE **Vendredi 12 Décembre**



**TOUS UNIS
PAR LE DON**



I Tennis de Table

Moins d'un mois et demi après la clôture des Jeux olympiques, l'effet Lebrun se fait bien sentir dans les associations pongistes. Le CEGTT a reçu tout au long du mois d'août de nombreux appels de personnes désireuses de s'inscrire ou d'inscrire leurs enfants au « ping » et le club devrait, cette année, approcher les 90 licenciés, avec près de la moitié de jeunes.

Pour rappel, le tennis de table est une activité accessible à tous, de 4 à 99 ans, dont les bienfaits sur la santé physique et cognitive ont fait l'objet d'études scientifiques poussées. Chez les jeunes enfants, la pratique régulière du baby-ping (4-7 ans) permet d'améliorer la coordination et la motricité fine. Chez les adolescents et les adultes, le ping contribue à un renforcement musculaire global et à l'amélioration de la santé cardio-vasculaire et de la condition physique.

Chez les personnes âgées, il va permettre de prévenir les troubles cognitifs, du fait des défis mentaux qu'il pose aux joueurs (concentration, prise de décision rapide, stratégie).

Notre club ayant à cœur d'accueillir tout le monde, nous proposons désormais quatre créneaux pour les jeunes (maternelles, élémentaires, collégiens, lycéens) et trois créneaux pour les adultes loisirs ou compétition de tous âges.

Affiliés à la Fédération Française de Tennis de Table, nous pouvons inscrire les joueurs qui le souhaitent dans les compétitions individuelles (critériums jeunes, seniors, vétérans, finales par classements) et les compétitions par équipes (championnat de France par équipes, championnat Jeunes, coupes du Comité, coupes de l'Eure, coupe féminine...).

La compétition la plus importante pour les clubs est le championnat de France par équipes (4 joueurs), et Croth-Ézy-Garennnes compte aujourd'hui pas moins de cinq équipes engagées dans cette épreuve : une Régionale 3, une Départementale 1, deux D2 et deux D4.

Alors, que vous ayez envie de faire de la compétition ou que vous vouliez juste taper la balle avec nous, n'hésitez pas à franchir les portes de l'un de nos lieux de rendez-vous pongistes.

L'AGENDA DU CLUB EN BREF

- | Samedi 26 avril 2025 : Repas/spectacle au profit du club à la salle des fêtes de Garennnes, sur réservation.
- | 14 juin 2025 : Challenge Dominique VERDIER, tournoi national B, à l'Espace multisports d'Ézy.

HORAIRES

POUR LES JEUNES (entraînements dirigés) :

- | **Baby-ping (4-7 ans)** : le dimanche 10-11h
Espace multisports d'Ézy
- | **Élémentaires** : le mardi 18h45-20h15 - Gymnase de l'école de Garennnes
- | **Collégiens** : le mercredi 18h-19h30 - Gymnase de l'école de Garennnes
- | **Lycéens** : le mercredi 19h30-21h00 - Gymnase de l'école de Garennnes

POUR LES ADULTES

- | **Entraînement libre** : le lundi 19h-21h - Espace multisports d'Ézy
- | **Entraînement dirigé** (commun avec les lycéens) : le mercredi 19h30-21h - Gymnase de l'école de Garennnes
- | **Entraînement libre ou dirigé** : le dimanche 11h-12h15 - Espace multisports d'Ézy





| Football Club



4, Place de la Mairie - 27780 Garennes-sur-Eure
Victorien : 07 87 96 30 02

fcgbc27@gmail.com

f FC GBCB Garennes Bueil La Couture Breuilpont

Reprise réussite pour le club de football du FC Garennes - Bueil - La Couture-Boussey - Breuilpont. C'est avec enthousiasme que toutes les catégories du club ont repris le chemin des terrains pour cette nouvelle saison. Le nombre de licenciés continue de croître, une dynamique positive qui confirme l'engouement autour de notre club et le bon travail des bénévoles. Cette année, nous avons le plaisir de voir renaître la section baby foot pour les tout-petits (3-4 ans), une belle opportunité pour initier nos futurs talents.

Le club est présent dans toutes les catégories, des plus jeunes aux vétérans, avec notamment deux équipes séniors dont l'une évolue en régional et une équipe féminines récemment finaliste de la coupe de l'Eure. Nos séniors ont déjà pu profiter d'une sortie cohésion à Deauville. Deauville que nous avons d'ailleurs reçu en coupe de France pour inaugurer le super terrain de Garennes-sur-Eure.

Nous avons également la chance d'accueillir deux jeunes en service civique et un alternant en formation BPJEPS, qui participent activement à la vie du club et à l'encadrement de nos jeunes.

Face à la hausse de licenciés, nous sommes activement à la recherche de bénévoles pour nous aider dans l'encadrement et l'organisation des activités. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour continuer à faire grandir le club !

Rendez-vous prochainement au bord des terrains pour encourager nos équipes.



| Les Lapins de Garennes

Association des Retraités de Garennes-sur-Eure

Notre association est ouverte non seulement aux retraités mais également à toutes les personnes désireuses de partager quelques bons moments lors de nos sorties, voyages ou de notre repas annuel, que vous soyez seul ou non.

8, rue Anatole France - 27780 Garennes-sur-Eure
Blog : www.leslapinsdegarennessureure.fr



Sortie 2024 visite guidée du musée lampes berger



| Garennes Patrimoine

| La Saint Patrick – Concert Celtique du Meska Ceili Band - le 17 mars 2024 à 15h

Très belle prestation du groupe Meska Ceili Band de Gaillon qui nous a fait découvrir l'Irlande au travers de sa musique : gigue, polka, mazurka, valse, etc... et de ses instruments.

| Exposition « 80^{ème} anniversaire de la libération de la Normandie » - les 8 et 9 mai 2024 à la salle des fêtes

Grand succès pour cette exposition avec la participation du 79th Memory Group, association de reconstitution militaire, en tenue militaire et avec leur équipement. Beaucoup de visiteurs enchantés par les témoignages exposés.

| Confluences organisé par Les Amis des Monuments de l'Eure - le 1^{er} septembre 2024 à l'église St-Aignan

Des visites gratuites ont été organisées par l'AMSE dans notre vallée d'Eure selon un parcours fléché à faire en toute liberté, avec visites commentées sur les sites entre 10h à 18h dont l'Eglise Saint-Aignan de-Garennes.

| Journées Européennes du Patrimoine - les 21 et 22 septembre 2024 à l'église St-Aignan

Avec la participation des associations Vis'Eure, des ateliers des peintres de Garennes et Aghilys de La Couture Boussey. Exposition des photographies, appareils photos et mise en valeur des statues, vitraux, peinture de l'Ecce Homo, etc... témoignages de notre patrimoine.

| Divers

- Installation de la Crèche dans l'église début décembre comme tous les ans au moment du marché de Noël et pendant les fêtes de Noël.

- Nous prévoyons d'organiser l'**Assemblée Générale Ordinaire de Garennes Patrimoine le samedi 1^{er} février 2025 à 17h à la Salle Duflot.**

Nous vous ferons parvenir les convocations en temps utile. **Venez nombreux.**



Nous vous proposons des activités hebdomadaires :

| Le mercredi, si vous souhaitez jouer aux cartes ou à d'autres jeux, venez à plusieurs partager un bon moment.

| Le jeudi, vous pouvez choisir entre une grande marche pour les amateurs et amatrices de grandes randonnées ou la petite pour ceux et celles qui préfèrent prendre un peu plus le temps pour admirer notre magnifique région.

| Le vendredi, pour vos premiers pas en informatique, vous serez guidés par Françoise, Violette ou Jean-François, Luc et pour les questions plus tech-

niques, c'est avec Jean-Pierre que vous pourrez travailler.

Nous sommes actuellement 177 adhérents



Le voyage 2024 proposé aux lapins de garennes



Jean-François VERNAZ-CURTET - Président
06 15 69 16 17

Loisirs & Culture

En 2025, Loisirs et Culture fête ses 45 ans, l'âge de la maturité dynamique.

Sous la houlette de Jean-François VERNAZ-CURTET, président depuis 2022, et de la vice-présidente, Marie-Jo LULKA, figure des membres « historiques », l'association a à cœur de démontrer qu'à la campagne, on n'est pas condamné à écouter pousser ses cheveux, en proposant de multiples manières d'être bien dans son corps et dans sa tête et de faire de belles rencontres.

www.loisirs-et-culture-garennnes.org
loisir.et.culture.garennnes27@gmail.com



DEMANDEZ LE PROGRAMME !

| Un peu d'activité physique ?

Déraillez vos muscles dans les cours de gym pour tous, en journée ou en soirée, découvrez les prés et les bois alentour lors des marches du week-end, retrouvez l'authenticité de vos sensations avec la sophrologie, donnez à vos enfants l'occasion de découvrir de nouvelles pratiques avec le multisports.

| Vos doigts ont du talent !

Josette accueille dans son atelier couture les cousettes néophytes et les aiguilles émérites, Josiane et ses joyeuses tricoteuses réalisent des ouvrages pour les enfants prématurés, les associations caritatives et le marché de Noël, Catherine vous initie aux charmes de l'art floral, la cheffe Stéphanie vous accompagne dans la réalisation de délicieux repas.

| En avant la musique !

Venez donner de la voix dans la chorale dirigée par Samuel (fredonner sous sa douche c'est bien, chanter ensemble c'est mieux !), initiez-vous ou pratiquez l'accordéon diatonique avec Céline et ses Diato'n Eure.

| Plus on est de fous, mieux on crée !

Joignez-vous aux peintres et dessinateurs du samedi pour profiter de l'émulation collective et des conseils de Maryvonne, ou venez jouer avec les mots lors des ateliers d'écriture.

| Que diriez-vous de brûler les planches ?

Bienvenus à ceux et celles qui voudraient rejoindre la petite troupe de théâtre qui s'est constituée au printemps 2024.

Marielle BREAS,
Secrétaire de l'association

LES TEMPS FORTS DE 2024

| Février

- Lancement de l'atelier d'écriture.
- Week-end d'initiation à l'improvisation théâtral.

| Mars

- Repas dansant pour les adhérents de Loisirs et Culture animé par les Diato'nEure.

| Avril

- Concert de la Pas'Chorale.
- Constitution d'une petite troupe de théâtre, début des répétitions.

| Juin

- Fête de Loisirs et Culture, occasion de présenter les réalisations de tous les ateliers, dont 3 saynètes jouées par les « théâtraux ».

- Soirée cabaret-karaoké animée au piano par Evelyne Thumont

| Octobre

- Week-end de randonnée dans la Suisse Normande.

Mais aussi l'intervention des Diato'nEure pour l'animation musicale de plusieurs événements : bal folk des Pierrots de la Vallée (février), bal folk du Comité des Fêtes de Bueil (avril), Fête de la Biodiversité à La Baronnie-Garencières (mai), bal folk organisé par le Musée des Impressionnistes à Giverny (juin), bal folk du festival de danse folklorique à Garennnes (juillet)



LOISIRS ET CULTURE AU JOUR LE JOUR

- Lundi : Sophrologie - Couture - Chorale
- Mardi : Gym - Multisports enfants - Théâtre
- Mercredi : Tricot
- Jeudi : Couture - Accordéon diatonique
- Vendredi : Gym - Sophrologie
- Samedi : Peinture/Dessin - Art floral
Cuisine - Atelier d'écriture
- Dimanche (ou samedi) : Marche du week-end



APEIGSD

contact.apeigsd@gmail.com
06 09 09 69 49

L'Association des Parents d'Elèves Indépendants du Groupe Scolaire Dufлот, APEIGSD, est une association majoritairement composée de parents d'élèves de l'école de Garennnes sur Eure mais également de plusieurs bénévoles sensibles à nos projets.

L'objectif est de collecter des fonds pour apporter un soutien financier aux projets pédagogiques des

enseignants au travers de diverses actions et manifestations.

Cette année, nous allons vous proposer une vente de fleurs et de végétaux avec Initiatives, de chocolat avec Jeff de Bruges et de saucissons avec Francement bon.

RETROUVEZ-NOUS SUR NOS DIFFÉRENTES MANIFESTATIONS

| Goûter Halloween en collaboration avec Garennnes en fête : **02 novembre 2024**

| Marché de Noël : **7 et 8 décembre 2024**

| Loto : **samedi 25 janvier 2025**

| Marché de printemps : **22 et 23 mars 2025**

| Carnaval : **26 avril 2025**

| Foire à tout : **1^{er} juin 2025**

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué en adhérant à notre association, en apportant des gâteaux lors de nos manifestations ou en nous consacrant quelques heures.

Nous avons besoin de bénévoles pour enrichir nos rangs, apporter de nouvelles idées, vous êtes les

bienvenus pour intégrer notre équipe. C'est grâce aux bénévoles que vit l'APEIGSD.

Sandra LÉCLUSE,
Présidente





Btessam LE HENAND - Présidente
06 58 42 70 55 - 06 23 14 73 17

garennesenfete27@gmail.com
Facebook.com/Garennesenfete

I Garennnes en Fête

est une association à but non lucratif dédiée à animer notre village avec des événements diversifiés, destinés aussi bien pour les petits que pour les grands. Nous avons le plaisir de vous inviter à découvrir notre association et de nous rejoindre dans cette belle aventure humaine.

POURQUOI NOUS REJOINDRE ?

| Impact Communautaire : Contribuer activement à la vie et à l'animation de notre village.

| Enrichissement Personnel : Développer de nouvelles compétences, faire des rencontres enrichissantes et participer à des projets stimulants.

| Esprit de solidarité et de respect : Rejoignez une communauté chaleureuse et unie où chaque membre est valorisé.

| Entraide : Entre associations et commerces locaux pour renforcer le tissu social de notre village.

Au cours de l'année écoulée, nous avons organisé des événements variés tels que :

| Vide-dressing

Une opportunité de renouveler sa garde-robe tout en faisant des rencontres.

| Journée / Soirée Halloween

Pour le plaisir des petits et des grands dans une ambiance familiale, avec des activités terrifiantes et amusantes.

| Loto

Un moment convivial et ludique pour tous.

| Soirée DJ

Pour danser et s'amuser dans une ambiance festive.

| Brocante

Un événement pour les chineurs et les amateurs de bonnes affaires.



| Fête nationale

Des festivités pour célébrer ensemble cette journée spéciale.

Les fonds récoltés par l'association sont réinvestis dans l'organisation de futures manifestations, assurant ainsi la continuité de nos activités.

Venez nous rencontrer et échanger pour découvrir nos projets à venir.

À partir du mois de septembre, nous vous réservons encore de belles surprises et d'événements pour animer notre village !

Nous avons hâte de vous rencontrer et de partager avec vous la passion qui anime Garennnes en fête.

Ensemble, faisons de notre village un lieu encore plus accueillant et dynamique !

À bientôt,
L'Équipe de Garennnes en fête



I Les Pierrots de la Vallée

Encore une année riche pour notre groupe !

Une année ponctuée par l'organisation de notre 17ème festival international de folklore, qui fut un succès, au regard du nombre de visiteurs venus danser au bal folk nocturne du samedi 6 juillet, mais aussi lors du spectacle du dimanche 7 ! Le temps était avec nous.

Hormis le festival, nous nous sommes produit lors de fêtes dans des villes proches (Limay, Notre-Dame-de-l'Isle, fête de la pomme de Conches, etc...) et à Garennnes pour le feu d'artifice du 13 juillet organisé par garennnes en fête et la municipalité.



Nous sommes allés chez nos amis Polonais de Chenôve, près de Dijon, pour leur festival au mois de novembre.

Pour 2025, nous vous invitons à venir participer à notre bal folk le dimanche 19 janvier 2025, autour de notre traditionnelle galette.

Nous vous accueillons toujours le vendredi soir à 20h45 pour venir danser dans la bonne humeur.

Renaud TELLIER,
Président



I Hell'O2 Zen

hello2zen27@gmail.com
06 59 64 55 06

L'association **Hell'o2'zen** continue de proposer des activités axées sur l'équilibre du corps et de l'esprit. L'année dernière, notre activité **Nirvana Fitness** a réuni 14 adhérents, une pratique qui allie respiration, mouvements tirés du yoga et du Pilate.

Le Nirvana Fitness, en plus de renforcer la souplesse et la posture, aide à la gestion du stress et favorise une relaxation profonde. C'est un véritable moment pour se ressourcer et retrouver son équilibre intérieur.

Cette année nous avons décidé d'élargir notre offre en proposant une nouvelle activité : la danse de couple.

Plus qu'une simple activité physique, la danse est un véritable moyen de se connecter à soi-même et à l'autre, tout en alliant plaisir et sérénité.

Ces deux activités complémentaires favorisent la détente, la gestion du stress et le bien-être global, dans une ambiance conviviale et accessible à tous. Rejoignez-nous pour faire de votre bien-être une priorité !

Valérie DISTEFANO,
Présidente





Associations

I Rével'Être

Votre chemin vers le mieux-être

L'association Rével'Être, dédiée au yoga et au bien-être, vous invite à rejoindre ses séances hebdomadaires de Yoga pour pratiquer cette discipline bénéfique au bien-être et à la santé.

Pour cette deuxième année consécutive sur Garennes, l'association se félicite du démarrage de la saison. Vous étiez encore nombreux cette année à venir à notre rencontre lors du Forum des Associations. Outre les nombreux nouveaux inscrits, la très grande majorité des adhérents de 2023/2024 ont renouvelé leur adhésion pour 2024/2025 !

En plus de ces cours réguliers, l'association propose des ateliers ponctuels tout au long de l'année, permettant d'explorer divers aspects du yoga et d'approfondir votre pratique.

HORAIRES ET LIEUX DE PRATIQUE

- | **Garennes-sur-Eure** : mardi 9h15 et mercredi 18h45 et 20h
- | **Le Mesnil-Simon** : mardi 18h45 et 20h
- | **Mantes-la-Jolie** : lundi 18h40



asso.reveletre@gmail.com
06 67 81 88 21

Mélessande BOURGEOIS - Présidente
Stéphane BAGLAND - Trésorier
Catherine SERPEBOIS - Professeure

Nous sommes également ravis d'annoncer que notre professeure, Catherine Serpebois, partira prochainement en formation pour obtenir un diplôme universitaire en yoga et santé. Cette formation enrichira nos cours et apportera une nouvelle dimension à notre approche.

Rejoignez-nous pour découvrir les bienfaits du yoga dans un cadre convivial et bienveillant. Des inscriptions pour des séances à la carte sont également proposées. Pour plus d'informations et pour vous inscrire, n'hésitez pas à contacter l'association !

Mélessande BOURGEOIS,
Présidente



Séance Yoga du mardi matin

I Judo Club

En 1882, Jigoro Kano, universitaire japonais, a créé le judo comme une méthode d'éducation par la pratique. Il le définissait ainsi : « l'utilisation optimale des forces du corps et de l'esprit ».

Ses principes, depuis son origine, sont restés identiques : entraide, maîtrise et progrès. Le judo possède son propre code moral (la modestie, le respect, l'amitié, la politesse, le courage, le contrôle de soi, l'honneur et la sincérité) dont l'objectif est d'appliquer les valeurs apprises sur le tatami dans la vie de tous les jours.

Venez nous rejoindre nombreux et nombreuses au COSEC, du collège Lucie Aubrac, 1 rue des champs à Bueil.

- Dès 3 ans, Eveil Judo mercredi de 14 h à 14h 45
- Dès 6 / 7ans mardi et/ou vendredi de 17h 30 à 18h 30
- Dès 8 / 9 ans mardi et/ou vendredi de 18h 30 à 19h 30
- Dès 10 ans et plus mardi de 19h30 à 20h30

L'inscription peut se faire tout au long de la saison sportive.

Possibilité de 2 cours gratuits.



Associations

I Vélo Club Pacéen

Une belle saison 2024 pour le VC PACÉEN

Le VC PACEEN a organisé comme chaque année une compétition de VTT sur la commune de Garennes. Cette épreuve a été support du championnat de l'Eure UFOLEP. Le VC PACEEN a remporté 8 titres départementaux dont 6 par des Garennais licenciés au club ! Concernant les résultats individuels de la saison de nos Garennais :

| Jade BABY (13) :

Championne de l'Eure UFOLEP et FFC, 2^{ème} du championnat de Normandie UFOLEP, 2^{ème} du trophée régional des jeunes VTTistes et 3 victoires,

| Batiste EMERY (U15) :

Champion de l'Eure UFOLEP et FFC et 3 victoires, participation en coupe de France, 5^{ème} du trophée régional des jeunes VTTistes,

| Louna BABY (U15) :

Championne de l'Eure UFOLEP et FFC, championne de Normandie UFOLEP et FFC, vice-championne de France UFOLEP, 5^{ème} du Trophée de France des jeunes VTTistes, 13 victoires, 7^{ème} de la coupe de France à Guéret.

Jade, Batiste et Louna ont été sélectionnés en équipe de Normandie et ont participé au Trophée de France des jeunes VTTistes à Plœuc-l'Hermitage.

| TAÏSO

Le taïso est une méthode de gymnastique moderne, construite à partir d'exercices traditionnels. Sa pratique permet de bien renforcer son corps, d'améliorer son potentiel physique.

Que vous soyez débutant (e) , sportif ou non sportif, le taïso a pour objectif : entretien cardio-respiratoire amélioration de l'endurance renforcement musculaire assouplissement relaxation.

De nos jours, le taïso est considéré en France



| Evan

BABY (U19) :

Champion de l'Eure FFC et UFOLEP, 3^{ème} au championnat de Normandie UFOLEP, participation aux coupes de France de Ussel et Les Ménuires.

| Sabrina ETANCELIN (Féminine) :

Championne de l'Eure UFOLEP et FFC, vice-championne de Normandie UFOLEP, 3^{ème} de la coupe de Normandie FFC, 3^{ème} du challenge Darnétalais, 11^{ème} du championnat de France UFOLEP,

| Arnaud BABY (Master 45) :

Champion de l'Eure UFOLEP et FFC, vice-champion de Normandie FFC, 3^{ème} de la coupe de Normandie FFC, obtention du diplôme d'éducateur fédéral VTT.

Le VC PACCEN est très fier de ses Garennais et remercie la municipalité ainsi que les propriétaires des chemins et les chasseurs qui participent au bon déroulement de la compétition annuelle ainsi que les entrainements du samedi matin sur la commune. Pour 2025, le VC Pacéen organisera une manche de coupe de Normandie FFC à la demande de la fédération. Ce sera l'occasion pour les administrés de voir un spectacle de haut niveau.

comme un sport. Pratiqué en tenue sportive, la discipline intéresse un public de plus en plus large, sans limite d'âge, qui n'a pas forcément pratiqué de sport auparavant et qui recherche un loisir axé sur l'entretien physique. Il n'y a pas de coups, ni de chutes.

Possibilité de faire 2 cours d'essai gratuits avant inscription définitive.

Les cours sont le vendredi de 19h 30 à 20h 30



I SIVU



L'accueil de loisirs de Garennes-sur-Eure est une structure proposée aux administrés et gérée par La Clé des Champs, un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) créé le 1er janvier 2019 en réponse à la restitution de la compétence enfance-jeunesse aux communes membres de l'agglomération Evreux Portes de Normandie (EPN).

Le SIVU La Clé des Champs est composé de seize communes qui représentent à elles-seules environ 12 800 habitants (Bois-le-Roy, Champigny-la-Fute-laye, Chavigny-Bailleul, Croth, Coudres, Epieds, Foucraiville, Garennes-sur-Eure, La Couture-Boussey, Le L'Habit, Lignerolles, Marcilly-sur-Eure, Mousseaux-Neuville, Mouettes, Saint-Laurent-des-Bois et Serez) et huit accueils de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans (Bois-le-Roy, Chavigny-Bailleul, Croth, Garennes-sur-Eure, La Couture-Boussey, Marcilly-sur-Eure, Mousseaux-Neuville et Mouettes). Le syndicat propose également un accueil pour les adolescents et des séjours durant certaines vacances scolaires.

Le SIVU La Clé des Champs est actuellement présidé par Monsieur Michel LAMI, Président (Maire-Adjoint à La Couture-Boussey), Monsieur LUYSS, premier Vice-président (Conseiller Municipal à Bois-le-Roy) et Madame ROLLET, seconde Vice-présidente (Maire-adjointe à Chavigny-Bailleul). Chaque commune bénéficie d'un représentant titulaire (pas nécessairement son Maire) et d'un représentant suppléant.

L'équipe administrative est composée d'un Directeur Général, d'un Gestionnaire Finances et Ressources Humaines, ainsi que d'un Gestionnaire Familiales.

Les équipes d'animation représentent la majorité de l'effectif du syndicat avec sept directeurs d'accueils de loisirs et dix-neuf animateurs, secondés par quatre agents techniques.

Le SIVU La Clé des Champs est signataire d'un contrat nommé « Bonus Territoire » avec la Caisse d'Allocation Familiale de l'Eure (CAF) - visant à respecter les conditions pédagogiques et financières définies par cet organisme d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) avec le Service Départemental de la Jeunesse Engagement Sports (SDJES) de l'Education Nationale - visant à assurer une cohérence entre les projets des écoles et les accueils de loisirs, ainsi que d'un Projet Social d'Agglomération (PSA) avec l'agglomération Evreux Portes de Normandie (EPN) - visant à promouvoir l'ensemble de ses structures et ses actions sur le territoire.

Chaque structure d'accueil de loisirs possède son propre projet pédagogique - document ayant vocation à définir les orientations et déterminer les grands projets de son équipe d'animation - et chaque animateur est le garant de son projet annuel d'animation.

L'accueil de loisirs de Garennes-sur-Eure a le plaisir de vous accueillir au sein d'une belle et joyeuse équipe d'animation composée de trois animateurs : Catherine, Céline et Théo, ainsi que d'une directrice : Céline (alias Dédé).

L'accueil périscolaire est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 6h35 à 8h35 puis de 16h30 à 19h00. L'accueil des mercredis est ouvert de 6h35 à 19h00. L'été, l'accueil extrascolaire est ouvert les trois premières semaines d'août



(dernière semaine à La Couture-Boussey) de 7h00 à 19h00.

L'équipe d'animation collaborera avec l'association de parents d'élèves ainsi que l'école pour toutes les fêtes et projets à venir. L'équipe fera également appel à divers intervenants au cœur de ses projets, encore en cours de réflexion, tels que : la création d'un jardin magique, de l'initiation sportive, des loisirs créatifs autour de tout ce qui

brille, la mise en place d'une capsule temporelle et une sensibilisation au harcèlement.

Le thème de cette année est « Bienvenue chez les lutins & compagnie ». Durant cette période, vos enfants traverseront l'immense village des lutins où de belles rencontres les attendent à travers différents mondes, tels que : « vive la rentrée », « l'art dans tous ses états », « les dessins animés » et « quand la musique est bonne ».

I Vis'Eure

L'objectif de l'association Vis'Eure est d'apprendre à concilier la pratique de la photographie et la randonnée.

I De pratiquer leur art dans le cadre de sorties en groupe.

I De participer à des ateliers créatifs et des expositions (photos réalisées par les membres de l'association).

Nous avons organisé plusieurs sorties pour l'année 2023 & 2024 ainsi que notre participation à l'exposition organisée par l'Association Garennes Patrimoine de Garennes. Nous avons effectué un reportage photographique sur le concert de « La Chorale La Couture-Boussey ».

« Photographies nocturnes » à Chartres des illuminations de Noël, Dreux la chapelle royale, Exposition d'Art et loisirs créatifs salle des fêtes à Garennes, Les Médiévales d'epied, photos en studio « portrait », Château Boisset les Prévanches la macro-photo, Gerberoy dans l'Oise « les roses ».



Pour cette saison, nous irons parcourir, entre autre, le village de Bec-Hellouin et sa célèbre Abbaye, le Palais Garnier à Paris et le Salon de la photo à la Villette.

Nous nous réunissons chaque mercredi, salle Duflot à Garennes de 9h30 à 12h00.

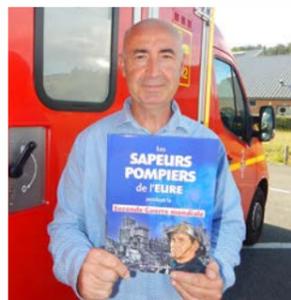
Le réglage des appareils, les bases de la composition, le post-traitement... etc.

Vous pourrez participer à des randonnées au sein de l'association dans le respect du règlement du randonneur, à la découverte des paysages, de la faune et la flore si la météo le permet.

Sans contrainte de jours déterminés (7 à 10 km en moyenne) et **la balade du lundi** (une marche courte de 4 à 7 km).



| Marc Etchegorry



Un 5^{ème} ouvrage pour le Garennais Marc ETCHEGORRY qui s'est attaché à nous livrer un récit inédit sur le rôle et l'action des Sapeurs-Pompiers de l'Eure durant la Seconde Guerre Mondiale. En effet, aucun livre n'avait jusqu'à

présent, narré le rôle essentiel de ces bénévoles qui oeuvraient avec très peu de moyens techniques, durant cette période chaotique et troublée.

L'auteur a eu accès aux nombreuses cotes des archives municipales et départementales. Grâce aux rapports d'interventions établis entre 1939 et 1945 par les chefs de détachements, aux rapports du Préfet de l'époque ainsi qu'à différents registres d'interventions, Marc Etchegorry a réussi à retracer la tâche de ces hommes volontaires.

En parcourant les documents exceptionnels et les illustrations souvent méconnues qui agrémentent ce livre, nous sommes plongés dans cette période de notre Histoire de France et sommes captivés de bout en bout. Une étude exceptionnelle rendant au fil des pages hommage à tous ces héros inconnus, un travail remarquable d'extraction et de production d'archives salué par le Ministre des Armées, Sébastien LECORNU qui préface ce récit.

Avec ce 5^{ème} opus, ne doutons pas qu'un 6^{ème} voit bientôt le jour car Marc ETCHEGORRY aura très certainement d'autres révélations à nous faire sur ce corps de métier courageux !

LES SAPEURS POMPIERS DE L'EURE PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE - 19,00 €

Auteur Marc ETCHEGORRY
woozeditions@gmail.com

| Un Garennais Investi

Connaissez-vous le vice-président de l'association « Les Belles Mécaniques de Breuilpont » ?

Quelques indices : il s'installe à Garennes sur Eure en 1984, a dansé au sein du groupe «Les Pierrots de la Vallée» durant plus d'un quart de siècle présentant ainsi les traditions Normandes en France comme à l'étranger. Il a chanté plusieurs années à «La Pas'chorale» de Garennes. Il adore la photographie et est membre de l'association « Vis'Eure ».

Son fils Paul était Jeune Sapeur-Pompier - quand Garennes avait sa caserne - puis pompier volontaire. Après avoir travaillé dans les monuments historiques, et fait toute sa carrière comme « Responsable, Chargé d'études » dans une société concurrente de Bouygues, il est retraité depuis 2 ans. Vous l'avez peut-être croisé avec son

Bouviens Bernois « Largo » du côté du Bel Air. Toujours pas d'idée ?

C'est normal, cet homme discret ne cherche pas à se mettre en avant mais il aime discuter au fil des rencontres et apprécie avant tout la convivialité. Nous vous présentons Didier Le Flohic, et comme son nom l'indique il est bien d'origine Bretonne !

C'est suite au décès de l'ancien Président du club « Les Belles Mécaniques de Breuilpont », qu'un nouveau bureau a été élu et que Didier Le Flohic est devenu Vice-président, au côté du président Yves Parrod, tandis que sa femme prenait le secrétariat.



| Une opposition force de proposition, transparente et vigilante

| UNE VENTE EN DÉPIT DU BON SENS

A la veille de cette 5^{ème} année de mandat municipal, force est de constater que malgré nos efforts et nos propositions sur les dossiers existants et nouveaux, le Maire ne respecte toujours pas le fonctionnement du Conseil Municipal et des commissions tels qu'édicté par le Code Général des Collectivités Territoriales et le règlement intérieur du Conseil Municipal. Cela nous a conduits à déposer une requête auprès du Tribunal Administratif de Rouen, pour excès de pouvoir du Maire et demander l'annulation de la délibération du 25 juillet 2024 portant approbation de l'offre d'achat du site industriel du Moulin de Garennes-sur-Eure. Ce recours en annulation nous semble d'autant plus justifié que les travaux de restauration des berges, des îles et du cours de la rivière, initiés par le SBV4R (syndicat de rivière) vont redessiner l'environnement du Moulin et offrir de nouvelles possibilités d'aménagement à même de revitaliser notre centre bourg et en accroître son attractivité.

| DES DÉPENSES INUTILES

Nous sommes également extrêmement attentifs aux dépenses de la commune. A plusieurs reprises, nous avons alerté l'ensemble des élus, en commissions ou en conseil sur des dépenses inutiles, comme l'achat d'un terrain privé pour 5 000 € de trop ; pour l'achat du système de vidéo-protection,

en choisissant la société la plus chère soit 20 000 € de plus ; pour les travaux sur le terrain de football, la majorité a ignoré nos alertes pendant 6 mois préférant attendre, pour aboutir à des travaux avoisinant les 115 000€. Si ce problème avait été pris en temps et en heure, la dépense n'aurait pas excédé 20% du prix final.

Pour le Moulin, l'absence d'entretien et de projets pendant 20 ans a engagé la Commune à dépenser un total de 650 000 €, dont elle n'a eu – et n'aura, si la vente se fait – aucun retour sur investissements. La décision de brader ce bien patrimonial à 237 000 € ne paraît pas relever d'une saine gestion.

Ce ne sont que quelques exemples qui montrent que la majorité municipale dépense l'argent des contribuables à mauvais escient, sans pour autant investir dans des projets susceptibles d'assurer l'avenir de notre village et le bien-vivre de ses habitants.

Malgré tout cela, les élus de l'opposition gardent toujours espoir d'être entendus et de travailler en concertation avec la majorité, pour servir au mieux les intérêts des Garennaises et des Garennais.

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de Noël et vous présentons tous nos meilleurs vœux pour 2025 !

Ce club organise des ballades avec découverte de musées, régions, sites remarquables. Il participe régulièrement à des expositions dans le but de faire connaître, entretenir et prendre ainsi une part active à la conservation de notre patrimoine automobile. Chaque année vous pouvez voir ces Belles Mécaniques traverser Garennes le 14 juillet avant de stationner pour exposer à La Couture Boussey ou lors de la journée du Patrimoine dans la cour d'honneur du Château de Bizy (Vernon), ou derniè-

rement à la Fête de la Locomotion d'Ivry la Bataille. Didier Le Flohic nous encourage à venir échanger avec tous ces passionnés, lors des rassemblements organisés à Breuilpont les 3e dimanche du mois ou si vous possédez un véhicule de plus de 25 ans, à vous inscrire aux sorties. L'hiver arrivant, il est fort à parier que chacun bichonnera sa voiture pour repartir au printemps sur les chapeaux de roues !



Recensement de la Population

DU 16 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2025

Le recensement de la population est un acte civique obligatoire qui concerne tout le monde. En partenariat étroit avec les communes, l'INSEE organise tous les 5 ans le recensement de la population.

Ce recensement permet de connaître la population vivant en France et celle plus particulièrement de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la commune : âge, profession, moyen de transports utilisés, conditions de logements ... Ces données permettent aux communes d'anticiper les besoins de la population en matière d'équipements collectifs : écoles, crèches, transports, logements ...

Cette année, le recensement de notre commune se déroulera du **16 janvier au 15 février 2025**.

Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil à l'agent recenseur qui se présentera à votre domicile, identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du Maire. Il ou elle vous remettra une notice mentionnant vos identifiants pour vous recenser sur internet.

Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site (accessible uniquement à compter du 16 janvier 2025) :

www.le-recensement-et-moi.fr et laissez-vous guider.

Pour ce recensement, la saisie en ligne est privilégiée !

Si vous ne pouvez pas répondre au questionnaire en ligne, l'agent recenseur vous donnera des formulaires papier : une feuille de logement et un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé. N'hésitez pas à demander de l'aide auprès de l'agent recenseur.

Le recensement est confidentiel et vos informations personnelles sont protégées.

Il se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires afin d'être certains que vous ne soyez pas comptabilisé plusieurs fois.

Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Les résultats

Dès que l'INSEE aura traité toutes ces données (cela peut prendre plusieurs mois) vous trouverez les résultats en ligne sur le site internet :

www.insee.fr

